



Conseil Municipal

Présents : Mmes M. Quignard - M. Desdoits – V. Bejottes – M. Jouvençon –
MM B. Benitah – B. Cadiot - J. Clairon – J.P. Valon - P. Vandezande –
M. Lemonnier

Pouvoirs : Mme M Chami à Mme M. Desdoits
M. G. Vigier à M. P. Vandezande
M. J. Sabourin à M. B. Bénitah
M. L. Hugault à M. B. Cadiot

Absent excusé :

A la demande de Madame le maire, A. Moncomble, secrétaire de mairie, est présente pendant la durée du Conseil.

Secrétaire de séance : M. P.Vandezande

Début de séance : 19h 50

TABLE DES MATIERES

1	Rappel de l'ordre du jour.....	2
2	Nomination d'un secrétaire de séance	2
3	Validation du procès-verbal du précédent conseil.....	3
4	Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la société Entreprise Moderne de Terrassement Agrégats (EMTA) pour l'installation de stockage de déchets dangereux sur le site exploité à Guitrancourt.....	3
5	Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Heidelberg Materials France Ciments (HMFC) concernant le renouvellement pour une durée de huit années de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaires cimentiers située sur les communes de Guitrancourt, Issou et Gargenville visant à finaliser la remise en état de la carrière. ..	4
6	A la demande de la Communauté Urbaine (GPSEO), informations du maire	4



Conseil Municipal

En amont de la tenue du Conseil Municipal, Mesdames Pellegrin et Péchard ont présenté à l'ensemble des élus le contenu et les enjeux du dossier des carrières exploitées sur le site de Guitrancourt.

1 Rappel de l'ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Validation du procès-verbal du précédent conseil.
- Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la société Entreprise Moderne de Terrassement Agrégats (EMTA) pour l'installation de stockage de déchets dangereux sur le site exploité à Guitrancourt.
- Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Heidelberg Materials France Ciments (HMFC) concernant le renouvellement pour une durée de huit années de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaires cimentiers située sur les communes de Guitrancourt, Issou et Gargenville visant à finaliser la remise en état de la carrière.
- A la demande de la Communauté Urbaine (GPSEO), informations du maire concernant :
 - Le règlement de voirie communautaire ;
 - Le rapport d'activité et du développement durable 2025 ;
 - Le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable et assainissement ;
 - Le rapport sur les orientations budgétaires 2026.

2 Nomination d'un secrétaire de séance

Patrick Vandezande est nommé secrétaire de séance.



Conseil Municipal

3 Validation du procès-verbal du précédent conseil.

Adoption du PV du CM du 15 décembre 2025 V1

Madame le maire souhaite demander à Monsieur Vigier (rapporteur) d'ajouter au Procès verbal, suite à un échange qu'elle a eu avec M. Jacques Clairon, la nécessité de prendre en compte la prise en charge financière par la CU dans le cadre de la convention hivernale concernant :

- L'acquisition des matériels nécessaires
- Les astreintes
- Les frais généraux associés (Kms réalisés par le tracteur, carburant, côte part de l'assurance, horaires effectués par les agents)

Mélanie Desdoits rappelle que le contenu du PV ne peut refléter que ce qui a été dit lors du Conseil. En conséquence cette demande ne peut être validée et doit n'être mentionnée qu'à titre de remarque complémentaire au PV.

Il est alors procédé au vote concernant le PV tel que rédigé.

- Pour (présents lors du CM du 15/12) : 12
- Ne participent pas au vote (absents lors du Conseil Municipal du 09/10) : 2

4 Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la société Entreprise Moderne de Terrassement Agrégats (EMTA) pour l'installation de stockage de déchets dangereux sur le site exploité à Guitrancourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité des membres présents et représentés **un avis défavorable** au stockage des déchets dangereux sur le site exploité à Guitrancourt.

Le Conseil demande à Mme le maire de rédiger la délibération en ce sens et demande à Mme le maire d'engager les démarches nécessaires.



Conseil Municipal

5 Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Heidelberg Materials France Ciments (HMFC) concernant le renouvellement pour une durée de huit années de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaires cimentiers située sur les communes de Guitrancourt, Issou et Gargenville visant à finaliser la remise en état de la carrière.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil municipal procèdent au vote.

Le Conseil municipal émet un **avis favorable** au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière pour une durée de **huit ans**, par **9 voix pour** et **5 voix contre**, **sous les réserves suivantes** :

- la mise en place d'un **contrôle indépendant et renforcé** des opérations d'enfouissement des déchets destinés au remblaiement de la carrière.
- Que l'État veille au respect intégral des engagements techniques et environnementaux annoncés dans le dossier

Le Conseil demande à Mme le maire de rédiger la délibération en ce sens et demande à Mme le maire d'engager les démarches nécessaires.

6 A la demande de la Communauté Urbaine (GPSEO), informations du maire

Madame le maire rappelle aux élus, conformément à la demande des représentants de la Communauté Urbaine, avoir transmis l'ensemble des documents relatifs au :

- Règlement de voirie communautaire ;
- Rapport d'activité et du développement durable 2025 ;
- Rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable et assainissement ;
- Rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Les élus confirment avoir bien réceptionné ces éléments.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 20h10